



Le Président

Bruxelles, le (date de l'enregistrement officiel)
PCab/SK/cb – D/164 (2022)

Dr Christian von Wartburg
Président du Conseil Rhénan 2021
Président de la délégation de la Suisse du Nord-Ouest
Rehfusplatz 11
77694 Kehl
Allemagne

Docteur von Wartburg,

Nous vous remercions de votre courrier du 17 décembre 2021, dans lequel vous nous informez des deux résolutions adoptées par la Séance plénière du Conseil Rhénan lors de sa réunion du 10 décembre 2021.

Le Comité européen des régions partage pleinement les points de vue que vous avez exposés, notamment en ce qui concerne le Mécanisme transfrontalier européen (ECBM). Il est regrettable que, malgré des décennies d'intégration européenne, il subsiste des obstacles juridiques et administratifs importants qui entravent la coopération transfrontalière et nuisent à la qualité de vie dans les régions frontalières.

C'est pourquoi nous avons soutenu sans réserve le règlement ECBM et travaillons depuis 2016 conjointement avec la Commission européenne sur ce sujet. Nous estimons que le règlement ECBM, ou tout autre règlement similaire, constitue un outil essentiel pour faciliter et supprimer de nombreux obstacles juridiques et administratifs dans le contexte transfrontalier.

Nous regrettons vivement que les discussions entre les États membres sur le projet du Mécanisme transfrontalier européen n'aient pas abouti, car ce projet aurait permis de réaliser des progrès considérables en matière de coopération transfrontalière. Nous sommes en contact régulier avec la Commission européenne sur cette question et espérons qu'elle révisera le règlement ECBM en tenant compte des questions soulevées par les États membres. Nous pensons qu'un grand nombre des problèmes soulevés pourraient être clarifiés sans porter atteinte à l'esprit du règlement ECBM.

Je vous prie d'agréer, Docteur von Wartburg, l'expression de mes sentiments distingués.

[signé]

Apostolos Tzitzikostas

Copie : Christian Kleinert, Coordinateur du Secrétariat permanent du Conseil Rhénan